

## 12 Sports

Football/Championnat national de deuxième division

## Sporting club de Libreville pris à son propre piège

MIKOLO-MIKOLO

Libreville/Gabon

**FACE** à la pertinence des preuves fournies par l'association omnisports O'mbilanziami contre Sporting club de Libreville, la commission d'appel de la Ligue nationale de football professionnel (Linafp) n'a fait qu'appliquer les textes réglementaires, sanctionnant lourdement Sporting club, propriétaire de deux joueurs aux identités douteuses. Il s'agit de Mouchili Ibrahim d'origine camerounaise, devenu, cette saison, Mabicka Mouchili Ibrahim. Et de Maximilien Amvame Allogho Amvame, pour qui les hommes de loi, composant la commission d'appel, demandent à Sporting club de Libreville de « produire les pièces exigées à l'article 67 du règlement du National-Foot 2 ».

« La licence du joueur Maximilien Amvame Allogho Amvame lui est retirée à titre conservatoire jusqu'à nouvelle instruction », a dé-

cidé la commission d'appel. Cette instance s'étonne que « ce joueur dont le père réside à Kango (Estuaire), ville dont il est originaire », produise, par le biais de son club, pour sa défense, « un certificat de nationalité établi par un juge du Tribunal de première instance de Makokou ». Qui plus est, le certificat en question, note la commission, était dépourvu d'une délégation régulière de signature et à une date où cette juridiction était censée ne pas travailler pour cause de grève.

Reste le cas de Mabicka Mouchili Ibrahim. Celui-ci, à écouter quelques témoignages, serait recherché par les agents de la Direction générale des recherches (DGR). « Quelles que soient les conditions d'obtention par l'intéressé de la nationalité gabonaise, le Sporting club aurait dû attendre trois (3) années civiles avant de lui faire bénéficiaire de la licence gabonaise, conformément aux dispositions de l'article 56 alinéa 4 du règlement du



Photo : Kennedy Ondo

Sporting Club de Libreville en D3 ?

National-Foot 2. (...) Il convient d'ajouter la prise de position de Me Christian Rosan Kongo, greffier au Tribunal de Première instance de Makokou (lire par ailleurs), qui, dans une correspondance adressée au secrétaire général d'Ombilanziami et versée au dossier, affirme sans ambages que le jugement déclaratif de nationalité et ordonnant la délivrance d'un certificat de nationalité au joueur incriminé est un faux », martèle la commission d'appel.

Fort de ces incriminations et conformément à l'article 83 du code disciplinaire, les sanctions ci-après ont été prises à l'endroit du joueur Mouchili et son club : « annulation et retrait de la licence attribuée au joueur Mabicka Mouchili Ibrahim, perte par pénalité de tous les matches auxquels Mabicka Mouchili Ibrahim a pris part avec Sporting club depuis le début de la saison en cours. Une amende d'un million de francs cfa infligée à Spor-

ting club de Libreville. Puis, conformément à l'article 127 alinéa 5 du règlement du National-Foot, Sporting club doit s'acquitter de deux amendes d'un montant total de 300 mille francs cfa dont 150 mille francs cfa à Oyem AC et 150 mille francs cfa à O'mbilanziami avant la 21e journée du National-Foot 2. Enfin conformément à l'article 3 de la décision n°2/CA/Linafp/2016-2017, le classement de la 20e journée est réaménagé... ».

Réaction de Me Christian Rosan Kongo du tribunal civil et commercial de Makokou

## " Je me réserve le droit d'introduire une action en justice "

« EN vérifiant la véracité de la pièce soumise à mes services, pour mon approbation, tout porte à croire que le jugement déclaratif de la nationalité et ordonnant la délivrance d'un certificat de nationalité, est faux. Le 19 mai 2017, Makokou comme toutes les autres juridictions n'a

pas tenu d'audiences conformément au mouvement d'humeur. Et même si cela était le cas, l'audience tenue le 19 mai 2017, ne peut pas avoir un jugement signé le même jour et délivré à l'intéressé. Les jugements sont signés par le président du Tribunal et

contre-signés par le greffier en chef de chaque service. Mais, au regard du document présenté, il comporte une seule signature, celle du greffier en chef. Plus grossier encore, la requête de Sieur Jean-Aimé Mabika Bouassa, père supposé de Mabika Mouchili Ibrahim est

datée du 10 mai 2017, soit huit jours ouvrables seulement pour avoir un jugement. Un record pour cette diligence dans notre administration. Sieur Mabika Mouchili Ibrahim, étant supposé être né à Libreville, serait frappé de nullité de la procédure eu égard aux articles 647 ali-

néa dernier et 705 alinéa 2 du code civil 2e partie, qui renvoient les parties et la cause devant le Tribunal de Libreville qui seul est compétent. Je me réserve les droits de l'estimer devant le Tribunal correctionnel pour répondre de toutes ces allégations ».

Football/Ligue de l'Ogooué-Maritime/Tirage au sort de la coupe de la Ligue

## La première phase se joue aujourd'hui et demain

Jean-Paulin ALLOGO

Port-Gentil/Gabon

Le tirage au sort s'est effectué à la salle des arbi-

tres, sise au stade Pierre-Claver Divunguy, en présence du secrétaire permanent de la ligue de football de l'Ogooué-Maritime, Fabrice Sambou. La ligue n'a pas organisé, cette saison sportive, de cham-



Photo : JP Allogo

La ligue réunie autour d'une table.

ignon pour la catégorie junior (U20). La coupe de la ligue va donc remplacer cette compétition. Elle verra s'affronter des équipes juniors affiliées à la ligue. Le vainqueur de l'épreuve représentera la province à la prochaine coupe du Gabon. Les huit formations juniors issues de la ligue susmentionnée devraient s'ajouter aux équipes réserves des écu-

elles s'ajoutera la "meilleur perdant", pour un second tirage de cette phase qui regroupera six équipes. Voici les combinaisons de ce mardi et vendredi :

FC 109/Onze étoiles ASSCTG/OM ASOM/AO Santos ASCOM/ENFP Toubbou FC/TFG

elles s'ajoutera la "meilleur perdant", pour un second tirage de cette phase qui regroupera six équipes.

FC 109/Onze étoiles ASSCTG/OM ASOM/AO Santos ASCOM/ENFP Toubbou FC/TFG

## Bon à savoir

Fégafoot : Il est porté à la connaissance des secrétaires généraux des ligues provinciales et des clubs de D3 devant prendre part au Tournoi national pour la montée en D2 pro, que leur participation est conditionnée au dépôt de leurs dossiers, le 5 juillet 2017 au plus tard, auprès du secrétaire général de la Fégafoot. Ces dossiers doivent comprendre les pièces suivantes :

- \* L'affiliation à la ligue d'origine
- \* Le récépissé du ministère de l'Intérieur
- \* L'agrément technique délivré par le ministère de la Jeunesse et des Sports
- \* Le RIB avec un avoir d'au moins cinq (5) millions FCFA
- \* Le stade d'entraînement
- \* Le siège du club

Par ailleurs, le match des barrages devant se jouer entre le représentant du Woleu-Ntem et celui de l'Estuaire est déprogrammé.

Pour la suite du Tournoi, le tirage au sort se fera avec les clubs dont les dossiers seront retenus par la Fégafoot. Le tournoi est prévu pour se dérouler du 12 au 22 juillet 2017 à Koulamoutou et Lastoursville dans la province de l'Ogooué-Lolo.

## Brèves

Le président d'Ogooué FC garde espoir de disputer la D1



Photo : J.F. Marola

Quelques instants après la victoire d'Ogooué FC sur AFJ, samedi dernier au stade de Sibang (0-1), le président de la formation altogovéenne a fait savoir qu'il croit encore en ses chances de disputer le National-Foot 1 la saison prochaine. Elie Mossie a affirmé avoir les hommes pour cette aventure. Cependant, il a reconnu que tout dépendra des résultats d'Oyem FC (2e, 43 points) et OM (3e, 42 unités) pour la dernière levée. Ogooué FC est, pour le moment, 4e avec 41 points.

Bill Tchato trouve le niveau de la D2 très faible



Photo : J.F. Marola

L'ancien international camerounais, entraîneur d'AFJ, a estimé que plusieurs joueurs de D2 sont très moyens et ne s'investissent pas dans leur carrière professionnelle. Bill Tchato a affirmé qu'il est alors très difficile de réaliser un projet ambitieux dans le championnat du Gabon en ce moment. Son club AFJ étant souvent obligé de préparer des matchs de championnat avec juste six ou sept joueurs.

Ilagou, le gardien des U17, veut garder le rythme

Samedi dernier, sur le terrain extérieur du stade de Sibang, un match amical opposant les variétés d'Okondja à Lasastava s'est disputé. On a noté la présence sur le rectangle vert du portier des U17, Brunel Ilagou Ilagou. Sans doute une manière d'entretenir la forme.

Rassemblées par J.F.M